DEPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
16/02/2026

Date d'affichage :
26/02/2026

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Alexanne CANAL - Mme Mélanie BLEICHER - M. Nicolas CHARNOT- M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON – M. Michel TEREBUS - Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Francis COURBOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 08

Office National des Forêts : programme de travaux 2026 en forêt communale de ROUGEGOUTTE

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ONF a proposé un programme d'actions, accompagné d'un devis pour l'exécution des travaux prévus dans notre forêt communale en 2026 sur les parcelles 3r, 4ar et 4r (voir plan ci-annexé) :

⇨ dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre ou à hauteur adaptée à la taille des plants,
⇨ application de répulsif.

Le coût de ces travaux 2026 s'élève à 10.384,38 € HT soit 12.641,26 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis des travaux ONF pour l'année 2026 soit 12.641,26 € TTC.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort